



*Les mots de la citoyenneté dans la 5^e édition du
Dictionnaire de l'Académie française (1798)*





Les mots de la citoyenneté dans la 5^e édition du Dictionnaire de l'Académie française (1798)

La 5^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française* paraît en 1798, an VI de la République.

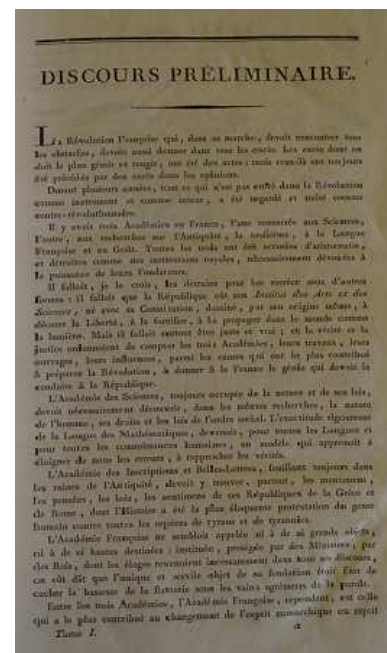
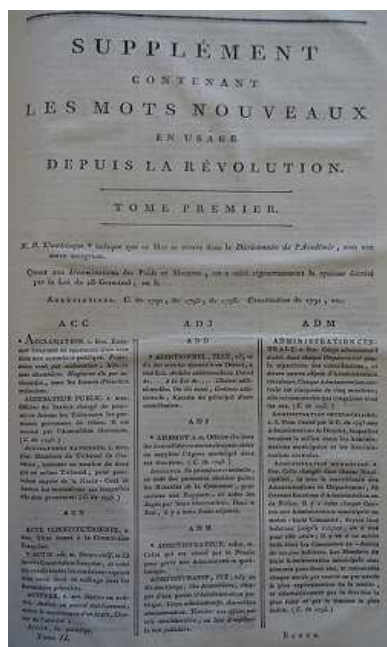
Fruit d'un travail de trente ans (1762-1791), elle est empreinte de « l'esprit philosophique », reflet des hommes qui la rédigèrent : entre autres d'Alembert, Marmontel, Voltaire (de loin), Condillac, Gaillard, Beauzée, Malesherbes, La Harpe, Condorcet, ainsi que Suard et Morellet, qui travaillèrent à sa révision.





Les mots de la citoyenneté dans la 5^e édition du Dictionnaire de l'Académie française (1798)

Au confluent de l'ancien et du nouveau régime, cette 5^e édition, singulière à plusieurs égards, comporte un **Supplément contenant les mots nouveaux en usage depuis la Révolution** reflétant les débats qui ont cours sur la langue durant cette période, et présente, au lieu de la traditionnelle préface, un **Discours préliminaire**, véritable manifeste des Lumières (vitrine A).





Les mots de la citoyenneté dans la 5^e édition du Dictionnaire de l'Académie française (1798)

Un bonnet rouge au *Dictionnaire* ?

Ce **Supplément**, qui cède à l'**esprit néologique**, comporte les mots du calendrier républicain, le lexique des poids et mesures, des mots nécessaires à la nouvelle administration du pays, et **des mots à caractère « révolutionnaire »**, dont certains sont relatifs à ce qu'on nomme aujourd'hui la « **citoyenneté** », c'est-à-dire « *l'ensemble des droits, civils et politiques, dont jouit le ressortissant d'un État* » (D.A.F., 9^e édition).

CIVISME

LOI

égalité

liberté

CONSTITUTION

démocratie

souveraineté

INSURRECTION



Les mots de la citoyenneté dans la 5^e édition du Dictionnaire de l'Académie française (1798)

La définition de « **liberté** » fait l'objet d'une **modification sensible** dans le corps de l'édition, et donne lieu à un **ajout dans le Supplément**.

Dictionnaire de l'Académie française, 4^e édition (1762)

En parlant d'Un État, d'un Pays, **Liberté** se prend pour une forme de gouvernement, dans lequel la Noblesse ou le Peuple a la souveraine autorité. *Tandis que Rome jouissoit de sa liberté. Un tyran qui a opprimé la liberté de son pays. Cette ville, cette province a secoué le joug, & s'est mise en liberté. Le protecteur, le restaurateur de la liberté.*

Dictionnaire de l'Académie française, 5^e édition (1798)

En parlant d'Un État, d'un Pays, **Liberté politique, ou simplement Liberté, se dit de la constitution d'un Gouvernement, dans lequel le Peuple participe à la puissance législative.** *Tandis que [...].*

Supplément

*** LIBERTÉ. s. fém. En termes de Droit, Faculté de faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui, et d'être gouverné par des Lois consenties, émanées de la volonté générale ou de ses Représentans.**



Les mots de la citoyenneté dans la 5^e édition du Dictionnaire de l'Académie française (1798)

Sous l'influence directe de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, « **égalité** » fait également l'objet d'un **ajout dans le Supplément** :

Dictionnaire de l'Académie française, 5^e édition (1798)

ÉGALITÉ. s. f. Conformité, parité, rapport entre des choses égales. *L'Égalité des personnes et des conditions.*

On dit, *Distribuer avec égalité*, pour dire, Distribuer en parties égales, en portions égales.

Il signifie aussi Uniformité. *Égalité d'esprit et d'humeur. Grande égalité de conduite. Égalité de style.*

Supplément

*** ÉGALITÉ. s. f. *Égalité de droits.* Elle consiste en ce que la Loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.**



Les mots de la citoyenneté dans la 5^e édition du Dictionnaire de l'Académie française (1798)

Si l'article « **fraternité** » ne connaît aucune modification – de fait, les historiens relèvent sa consécration plus tardive dans la devise républicaine, en revanche, « **civisme** » fait une entrée remarquée.

*Dictionnaire de l'Académie française, 5^e édition (1798),
Supplément*

***CIVISME. s. m. Zèle qui anime le Citoyen, et qui se manifeste dans son empressement à remplir tous les devoirs attachés à cette qualité.**

C I T

* CITOYEN, ENNE. subst. Nom commun à tous les François et autres individus des nations libres, qui jouissent des droits de Citoyen. C'est, relativement aux femmes, une simple qualification.

C I V

* CIVIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les Citoyens. Voy. INSCRIPTION CIVIQUE.

CIVISME. s. m. Zèle qui anime le Citoyen, et qui se manifeste dans son empressement à remplir tous les devoirs attachés à cette qualité.



Les mots de la citoyenneté dans la 5^e édition du Dictionnaire de l'Académie française (1798)

Le mot « **citoyen, citoyenne** » donne lieu à un **développement significatif dans l'article** et à une entrée dans le **Supplément (vitrine B)**.

Dictionnaire de l'Académie française, 5^e édition (1798)

CITOYEN, ENNE. sub. Habitant d'une Ville, d'une Cité. *Riche Citoyen. Sage Citoyen.* On dit, qu'*Un homme est bon Citoyen,* pour dire, que C'est un homme zélé pour sa Patrie. *Il a fait le devoir d'un bon Citoyen.*

Le nom de *Citoyen*, dans une acception stricte et rigoureuse, se donne à l'habitant d'une Cité, d'un État libre, qui a droit de suffrage dans les Assemblées publiques, et fait partie du Souverain.

On appeloit autrefois *Citoyens Romains*, non-seulement ceux qui étoient nés à Rome, mais aussi ceux qui avoient acquis le droit et les privilèges de Citoyen Romain, quoiqu'ils fussent d'un autre Pays. *Saint Paul étoit Citoyen Romain.*

Supplément

*** CITOYEN, ENNE. subst.**
Nom commun à tous les François et autres individus des nations libres, qui jouissent des droits de Citoyen. C'est, relativement aux femmes, une simple qualification.



Les mots de la citoyenneté dans la 5^e édition du Dictionnaire de l'Académie française (1798)

Reflet de la structuration du nouveau régime, l'article « **constitution** » est amendé ; les mots « **loi** », « **souveraineté** » et « **démocratie** » font l'objet, dans le *Supplément*, d'ajouts qui tournent au commentaire circonstancié, voire partisan.

Dictionnaire de l'Académie française, 5^e édition (1798)

CONSTITUTION. subs. f. Composition. *La forme et la matière entrent dans la constitution du corps naturel.*

Il se dit aussi De l'établissement, de la création d'une rente, d'une pension; et les rentes mêmes s'appellent des *Constitutions*. *Un contrat de constitution. Il a pour cent mille livres de constitutions. Il a mis la plus grande partie de son bien en constitutions.*

Constitution, signifie aussi Ordonnance, Loi, Règlement. *Bonne, sage, sainte constitution. Les Constitutions des Empereurs. Les Constitutions Impériales. Les Constitutions Canoniques. Constitutions Apostoliques. Les Constitutions d'un Ordre Religieux. Faire des Constitutions. Enfreindre, violer les Constitutions. Recevoir une Constitution. Cette République étoit gouvernée par de bonnes Constitutions. La Constitution d'un tel Empereur porte que...*

On dit, La Constitution d'un État, pour dire, La forme de son Gouvernement, et ses Lois fondamentales. La Constitution de l'État Monarchique exige que, etc.



Supplément

* LOI. s. f. C'est la règle des actes et des conventions d'un Peuple, émanée de l'Autorité légitime. (*Const. de 1795.*) *Les résolutions du Conseil des Cinq-Cents adoptées par celui des Anciens, sont des Lois. Voyez Décret.*
Par la Const. de 1793, les projets arrêtés par le Corps législatif, ne doivent acquérir définitivement le caractère de Loi, que lorsqu'ayant été envoyés à toutes les Communes, le dixième des Assemblées primaires n'auroit pas réclamé dans les quarante jours qui eussent suivi cet envoi.

* DEMOCRATIE. sub. f. Il se dit aujourd'hui dans le sens d'opinion, d'attachement à la Révolution, à la cause populaire. ***La Démocratie a vaincu l'Aristocratie.***

* SOUVERAINETÉ. sub. fém. Suprématie ; pouvoir de faire des Lois, et d'en assurer l'exécution. **Cette Puissance est une, indivisible, inaliénable et imprescriptible. Elle appartient toute entière au Peuple, qui l'exerce par lui-même, ou par ses Représentans.** À Athènes, le Peuple en corps faisait les Lois, et en confioit l'exécution à des Magistrats. **En France, le Peuple délègue chaque année ses pouvoirs, etc.**



Les mots de la citoyenneté dans la 5^e édition du Dictionnaire de l'Académie française (1798)

Certains articles de la 5^e édition témoignent d'**une histoire encore sensible**. Ainsi, au mot « **peuple** », est ajouté par rapport à la 4^e édition un commentaire contrasté :

Quand on parle du Peuple comme d'une multitude peu éclairée, et souvent passionnée, on lui attribue les défauts qui naissent de sa condition. *L'inconstance du peuple. L'impétuosité du peuple, etc.*

Quand on parle de ce même Peuple comme formant une nation, ayant des droits et une autorité collective, on exprime sa dignité par des termes magnifiques. *La grandeur, la majesté du Peuple Romain, du Peuple Anglois, du Peuple François.*



Les mots de la citoyenneté dans la 5^e édition du Dictionnaire de l'Académie française (1798)

De même, les articles « **régime** » et « **révolution** » sont augmentés, par rapport à la 4^e édition, pour le premier d'exemples suggestifs, pour le second d'un commentaire historique (qui passe sous silence les événements français).

RÉVOLUTION. s. fém.

On dit, *Les Révolutions Romaines, les Révolutions de Suède, les Révolutions d'Angleterre*, pour, Les changemens mémorables et violens qui ont agité ces Pays. Mais quand on dit simplement, **La Révolution**, en parlant De l'histoire de ces Pays, on désigne la plus mémorable, celle qui a amené un autre ordre. Ainsi, en parlant De l'Angleterre, *La Révolution* désigne celle de 1688; en parlant De la Suède, celle de 1772.

RÉGIME. sub. masc.
Il se dit De la manière de gouverner les États. **Régime dur, arbitraire, absurde, inconstant, éclairé, bienfaisant. Le régime de ce Pays est despotique. Ce peuple est accoutumé à un régime doux.**



Les mots de la citoyenneté dans la 5^e édition du Dictionnaire de l'Académie française (1798)

« **Insurrection** » donne lieu à une **entrée**, dans le dictionnaire lui-même, et dans le supplément, mais les exemples ne concernent encore que l'Amérique et la Pologne !

*Dictionnaire de l'Académie française,
5^e édition (1798)*

INSURRECTION. sub. f. Soulèvement contre le Gouvernement. **Ceux qui emploient cette expression, y attachent une idée de droit et de justice. *L'insurrection des Américains.***

Supplément

* INSURRECTION. sub. fém. Action de s'insurger. L'usage de ce mot, borné d'abord à la Pologne, s'est étendu depuis aux Colonies Angloises, et successivement à la France, etc. *Insurrection générale. Insurrection partielle.*



Les mots de la citoyenneté dans la 5^e édition du Dictionnaire de l'Académie française (1798)

« Je réponds qu'un bon Dictionnaire peut, seul, donner à une Nation ces lois de la parole, plus importantes, peut-être, que les lois même de l'organisation sociale. »

GARAT

*Discours préliminaire de la 5^e édition
du Dictionnaire de l'Académie française (1798)*